

APPEL D'OFFRES 2026 POUR L'ATTRIBUTION DE CONTRATS DOCTORAUX COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES

Dans le cadre de la campagne 2026 de recrutement des doctorantes et doctorants contractuels, le collège des écoles doctorales lance un appel d'offres pour l'attribution de deux contrats doctoraux fléchés sur l'ED Érasme et d'un contrat doctoral sur l'ED sciences, technologies, santé Galilée.

Le critère principal d'attribution de ces contrats doctoraux est la qualité scientifique des propositions et l'adéquation entre le projet et le candidat. Nous encourageons par ailleurs la soumission de projets de recherche :

- (i) Traitant de problématiques en lien avec les transitions que vivent nos sociétés : transitions écologique, sociétale, numérique, énergétique...
- (ii) Qui à partir de questions présentant un intérêt pour le territoire francilien, et plus particulièrement pour le nord de l'Île-de-France, permettent de faire émerger des problématiques scientifiques pertinentes capables de soutenir son développement. Ces questions peuvent relever de l'ensemble des champs de recherche : santé, société, environnement, aménagement, innovations et technologies, etc.

Une attention particulière sera par ailleurs apportée par le jury aux candidatures présentées conjointement par deux unités de recherche.

Financement

Ces contrats doctoraux de l'université correspondent à 36 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel. Le salaire mensuel sans mission d'enseignement est de 2 300 € brut à compter du 01/01/2026. L'Université Sorbonne Paris Nord sera l'employeur des doctorantes et doctorants recrutés. A ce titre, la gestion financière des contrats doctoraux sera assurée par la direction de la recherche de l'université.

Procédure

- Le collège des écoles doctorales votera l'attribution de ces contrats doctoraux le 26 juin 2026.
- Les doctorants recrutés devront s'inscrire en doctorat à l'ED Érasme ou à l'ED Galilée.
- Une procédure de présélection des candidatures sera organisée le 11 juin 2026.
- Les candidats seront auditionnés devant un jury le 19 juin 2026. Ce jury, présidé par le vice-président de la commission recherche, est composé des deux directions des écoles doctorales et de membres des deux écoles doctorales.
- S'il y a plusieurs candidatures, un classement (priorités) est demandé à la direction de l'unité de recherche

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être fourni en version électronique (un seul fichier en format pdf) et envoyé à la direction de la recherche (ced@univ-paris13.fr), sous couvert de la direction de l'unité de recherche (en copie du mail), au plus tard le 2 juin 2026.

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

- Le descriptif du projet de thèse (2 pages maximum). Si le projet se fait dans le cadre d'une collaboration nationale ou internationale, la contribution scientifique de chaque partenaire devra être précisée. En cas de codirection (HDR) par deux membres d'une même unité de recherche, un argumentaire explicitant la contribution / complémentarité de chaque co-directeur devra être apporté. Le descriptif devra notamment argumenter l'adéquation du projet de recherche aux thématiques ciblées par l'AAP.
- Une lettre argumentée de la direction de l'unité de recherche soutenant le projet.
- Le CV détaillé du candidat.
- Le diplôme ou l'attestation de réussite du Master 2 (ou diplôme équivalent). Si le M2 (ou diplôme équivalent) est en cours, fournir *a minima* le relevé de notes du 1^{er} semestre.

- Le nombre de contrats doctoraux de l'université obtenue par la direction de thèse (et la codirection) de thèse depuis les 3 dernières années.
- Le nombre de doctorants actuellement encadrés par la direction de thèse (et la codirection) en précisant s'il s'agit d'un encadrement plein (100%) ou d'une codirection (50%). Se reporter au règlement intérieur de chaque ED pour connaître le taux maximum d'encadrement autorisé par ED.
- Des lettres de recommandation (optionnelles, au nombre de deux maximum).

Le vice-président de la commission recherche



Khaled Hassouni